



## Donation partage et vente d'un bien démembré

Par **Lagaba**, le **08/03/2023** à **17:02**

Bonjour

Ma mère a fait une donation partage avec réserve d'usufruit en 2000 de 2 appartements l'un à mon frère, l'autre à moi, en 2018 l'appartement de mon frère est vendu et le prix de cession est encaissé par mon frère.

La donation partage est-elle remise en cause et comment cette somme sera prise en compte au moment de la succession ?

Merci.

Par **Marck.ESP**, le **08/03/2023** à **17:20**

Bonjour

S'agissant d'une donation partage, était-elle égalitaire ?

Si oui, zucun rapport successoral.

Par **Lagaba**, le **08/03/2023** à **17:26**

Oui, elle était égalitaire.

Par contre ma mère n'a pas perçu la valeur de l'usufruit, donc le montant de la vente représente une avance par rapport à la succession, non ?

Par **Marck.ESP**, le **08/03/2023** à **20:57**

Je comprends, comme le notaire est dans l'obligation de répartir le fruit de la vente, en fonction des droits de chacun,

ceci était impossible sans que votre mère l'ait demandé, elle a sans doute abandonné l'usufruit

.

Parlez en avec le notaire.

Par **Lagaba**, le **09/03/2023** à **18:19**

Bonjour

Le montant de la vente a été déposé sur un compte indivis entre mon frère et ma mère, il devait être reporté sur un autre actif avec report du démembrement mais aucune clause ne figure dans l'acte de vente . Mon frère a viré l'argent sur un de ces compte et ma mère n'a pas abandonné son usufruit.

La donation partage est elle remise en cause et comment cette somme sera prise en compte au moment de la succession ?

Merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **09/03/2023** à **18:30**

Cette personne avait donc la signature seule sur un compte indivis ???

Entre un nu-proprétaire et une usufruitière, c'est un démembrement, il ne peut y avoir indivision, sauf si y avait un autre biens indivis nécessitant un compte bancaire.

A la succession de votre mère, le rapport devra se faire sur le prix de vente total, elle peut aussi laisser un testament ou elle demande que cette valeur qui lui a été soustraite, soit réintégrée avant partage .